

**Administration communale de Koerich**  
2, rue du Château L-8385 KOERICH Tél. : 288 355 200

Dossier suivi par :  
Steve Rodesch, tél. : 288 355 220  
E-mail : [steve.rodesch@koerich.lu](mailto:steve.rodesch@koerich.lu)  
Réf. StR. : 060/2025

Koerich, le 7 avril 2025

**AVIS AU PUBLIC**

**Art.24 § 2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau**

Le bourgmestre de la commune de Koerich certifie par la présente que la demande du 24 juillet 2024 aux fins d'obtenir une autorisation pour le renouvellement de la canalisation pour eaux mixtes et construction d'une canalisation pour eaux pluviales dans le cadre du réaménagement de la rue de Windhof à Goetzingen présentée par TR Engineering S. A. à 86-88, rue de l'Egalité L-1456 LUXEMBOURG pour le compte de l'Administration communale de Koerich à 2, rue du Château L-8385 KOERICH a été autorisée par le Ministre de l'Environnement du Climat et la Biodiversité en date du 28 mars 2025 (réf. : EAU-AUT-24-0981).

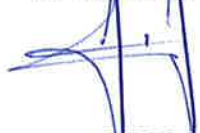
Il est porté à la connaissance du public que tout intéressé peut prendre inspection de cette décision et des plans y afférents à la maison communale pendant 40 jours, et ceci à partir du 8 avril 2025.

Contre l'autorisation susvisée un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge de fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter du premier jour de la présente publication.

Le Bourgmestre,

  
Daniel WIRTH

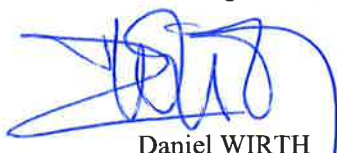
Le Secrétaire,

  
Patrick LECOQ

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Il est certifié que l'avis pour l'autorisation pour la gestion des eaux dans le cadre du renouvellement de la canalisation pour eaux mixtes et construction d'une canalisation pour eaux pluviales dans le cadre du réaménagement de la rue de Windhof à Goetzingen présentée par TR Engineering à 86-88, rue de l'Egalité L-1456 LUXEMBOURG pour le compte de l'Administration communale de Koerich à 2, rue du Château L-8385 KOERICH a été porté à la connaissance du public à partir du 8 avril 2025, conformément à l'article 24, alinéa 2, de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Le Bourgmestre,

  
Daniel WIRTH

Le Secrétaire,

  
Patrick LECOQ